

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n°2022087CS0109**

Comité Syndical du 28 mars 2022

**Date de convocation : 16 mars 2022
Date d'affichage : 29 mars 2022**

OBJET : Budget annexe Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques 2021 : affectation du résultat.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit du mois de mars à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à l'Espace Paul Dambier, rue des Bouvreuils à Champniers, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Nombre total de délégués :	74
Quorum :	38
Nombre de délégués présents au moment du vote :	47
Nombre de procurations au moment du vote :	6

Le Président demande à Madame Laure GAUTHIER, Directrice Générale des Services du SDEG 16, de présenter ce point de l'ordre du jour.

Madame Laure GAUTHIER expose que l'affectation du résultat du budget annexe Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques 2021 pourrait être la suivante :

	Recettes	Dépenses	Totaux
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Résultat 2021	108 409,41	58 353,91	50 055,50
Résultat antérieur reporté			
(1) - Résultat à affecter (hors Rar)			50 055,50
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Résultat 2021	428 585,11	195 851,77	232 733,34
Résultat antérieur reporté		393 944,24	-393 944,24
(2) - Solde d'exécution (compte 001)			-161 210,90
RESTE A REALISER			
Investissement			
Investissement	106 258,60		106 258,60
(3) - Résultat Rar			106 258,60
BESOIN DE FINANCEMENT			
Résultat d'investissement (2)		161 210,90	-161 210,90
Résultat restes à réaliser (3)	106 258,60		106 258,60
(4) - Besoin de financement = (2) + (3)			-54 952,30
FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT			
(5) - Affectation en réserve	22 949,41		22 949,41
(6) - Recettes nouvelles (FCTVA)	32 002,89		32 002,89
Total			54 952,30
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER SUR 2022			
Résultat de fonctionnement 2021 (1)	50 055,50		50 055,50
Affectation en réserve (5)		22 949,41	-22 949,41
(8) - Compte 002 - Excédent de fonctionnement = (1) - (5)			27 106,09

Le Président précise :

- Qu'il appartient au Comité Syndical d'en débattre, d'en délibérer et, si sa décision est favorable, de donner pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :

**53 voix pour
0 voix contre
0 abstention**

- **Décide** d'affecter le résultat du budget annexe Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques 2021 tel que proposé par le Président.
- **Donne** pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et **signer** toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En application des articles L. 5721-4 et L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif Poitiers, 15 rue Blossac - CS 80541 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Un recours administratif préalable peut être exercé dans le même délai.